



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le QUATORZE SEPTEMBRE à DIX-NEUF heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni Salle de l'Europe, sous la présidence de Daniel VAILLEAU, Maire, en session ordinaire.

Présents

Daniel VAILLEAU, Maire, Bérange GILLE, Pascal OLIVO, Gérard CEZARD, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Jean-Pierre CARDIN, Adjoint au Maire, Jacqueline FUMOLEAU, Alain MORISSET, Denis BROWNE, Marcel SYLVESTRE, Pascal LAFFARGUE, Philippe AUDAU, Nathalie PICHOT, Soline LAILLET, Sophie BEAUCHAMPS, Maurice CAILLAUD, Marie-Hélène NIVET, Béatrice LARREA, Bruno CAPDEVIELLE, Denis MARECHAL, Hélène PIGEONNIER, Conseillers Municipaux,

Absents/Procurations

James FLAESCH (Procuration : Gérard CEZARD)
Agnès LOTRAM (Procuration : Marcel SYLVESTRE)
Olivia ECHEYNE (Procuration : Sophie BEAUCHAMPS)
Vincent DUBOY (Procuration : Bruno CAPDEVIELLE)

Secrétaire de séance : Soline LAILLET

Date de la convocation : 07 Septembre 2015

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Pouvoirs : 4

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

| Numéros | SOMMAIRE | Feuillets |
|----------------------|--|-------------------|
| - | Présents, Absents, Procurations | 15 0104 |
| - | Sommaire | 15 0104 |
| - | Ordre du jour | 15 0105 |
| | Grille des délibérations | 15 0104 |
| | Compte-rendu | 15 0105 – 15 0112 |
| - | Grille des signatures | 15 0112 |
| Délibérations | | |
| 51/2015 | Administration Générale : Conseil Municipal – Installation de deux conseillers municipaux | 15 0113 |
| 52/2015 | --- | --- |
| 53/2015 | Administration Générale : Vacance – Election des conseillers administrateurs au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale | 15 0114 |
| 53a/2015 | Administration Générale : Commissions municipales - Modifications et désignations | 15 0115 – 15 0116 |
| 54/2015 | Administration Générale : Représentation au sein de l'intercommunalité – Désignation de délégués au sein du SIAHG Aytré/La Jarne/Angoulins | 15 0117 |
| 55/2015 | Administration Générale : Répartition des indemnités des Elus | 15 0118 |
| 56/2015 | Administration Générale : Désignation d'une déléguée au sein d'Angoul'Loisirs | 15 0119 |
| 57/2015 | Administration Générale : Désignation d'une déléguée au sein du comité de jumelage <i>Angoulins/Panticosa</i> | 15 0120 |
| 58/2015 | ---- | --- |
| 59/2015 | Finances : Budget 2015 – Décision Modificative N° 1 | 15 0121 |
| 60/2015 | Habitat : Programme Local de l'Habitat – Projet d'Agglomération de La Rochelle | 15 0122 |
| 61/2015 | Littoral : Port du Loiron – Projet d'aménagement, Demande de financement au Département | 15 0123 – 15 0124 |
| 62/2015 | Patrimoine : Installations – Projet de rénovation des équipements de football, Demande de financement auprès de la Fédération | 15 0125 |
| 63/2015 | Personnel : Tableau des effectifs municipaux - Modification | 15 0126 – 15 0127 |

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'ANGOULINS-SUR-MER

(Article L 2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira

Salle Europe

Lundi 14 Septembre 2015 à 19 H

Affiché le 9 Septembre 2015

ORDRE DU JOUR

I – ADMINISTRATION GENERALE

- 1 – Conseil Municipal : Installation de deux conseillers municipaux
- 2 – Poste d'Adjoint : Vacance et élection d'un (e) nouvel (le) d'Adjoint (e)
- 3 – Commissions municipales : Modifications et désignations
- 4 – Représentation au sein de l'intercommunalité et des associations : désignations
- 5 – Répartition des indemnités des Elus

II- HABITAT

- 6 – Programme Local Habitat : projet Communauté D'Agglomération de La Rochelle

III - LITTORAL

- 7 – Port du Loiron : projet d'aménagement demande de financement Département

IV – PATRIMOINE

- 8 – Installations : Projet rénovation équipement Football demande financement Fédération

V - FINANCES

- 9 – Budget 2015 : Décision Modificative n°1

V – PERSONNEL

- 10 – Tableau des effectifs municipaux : Modification

VI- QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Daniel VAILLEAU

Compte-rendu

I – ADMINISTRATION GENERALE

1 – Conseil Municipal : Installation de deux conseillers municipaux

Suite à la démission de Madame Christel **MENANTEAU**, Conseillère Municipale, le 12 juin 2015, M. le **Maire** indique qu'il convient, conformément à l'article L 270 du code électoral, de procéder à l'installation de Monsieur Denis **MARECHAL**, candidat issu de la liste « Ensemble pour Angoulins » et suivant le dernier élu. Il mentionne que cette place revenait à madame Nelly **ENAULT** qui n'a pas souhaité prendre ces fonctions, en conséquence, il a été fait appel à Monsieur Denis **MARECHAL** qui a accepté de siéger au sein du conseil municipal

Suite à la démission de Madame Agnès **FRIEDMANN**, conseillère municipale, Adjointe, le 7 juillet 2015, acceptée et notifiée le 28 juillet 2015 par madame la Préfète, M. le **Maire** indique qu'il convient, conformément à l'article L 270 du code électoral, de procéder à l'installation de Monsieur Maurice **CAILLAUD** candidat issu de la liste « Vivre Angoulins » et suivant le dernier élu. Il mentionne que cette place revenait à madame Laurence **VASSE** qui n'a pas souhaité prendre ces fonctions, en conséquence, il a été fait appel à Monsieur Maurice **CAILLAUD** qui a accepté de siéger au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal sera composé comme suit :

| Fonction | Qualité | Nom, Prénom | Date de naissance | Date de la plus récente élection à la fonction | Suffrage obtenu par le candidat ou la liste (en chiffres) | Nationalité (*) |
|------------------------|---------|------------------------|-------------------|--|--|-----------------|
| Maire | M . | VAILLEAU Daniel | 21/09/1948 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Premier adjoint | Mme | GILLE Bérangère | 26/01/1948 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Deuxième Adjoint | M. | OLIVO Pascal | 29/03/1964 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Quatrième Adjoint | M. | CEZARD Gérard | 23/04/1951 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Cinquième Adjoint | Mme | DAVID Pascale | 21/02/1971 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Sixième Adjoint | Mme | LEPESANT Catherine | 05/02/1972 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Septième Adjoint | M. | BAIDARACHVILLY Nicolas | 09/08/1970 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Huitième Adjoint | M. | CARDIN Jean-Pierre | 27/03/1941 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | FUMOLEAU Jacqueline | 13/08/1937 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | MORISSET Alain | 02/08/1946 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | FLAESCH James | 14/11/1951 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | BROWNE Denis | 18/07/1952 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | SYLVESTRE Marcel | 28/10/1956 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | LOTRAM Agnès | 21/12/1959 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | LAFFARGUE Pascal | 05/06/1961 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | AUDAU Philippe | 04/10/1963 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | PICHOT Nathalie | 13/04/1964 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | LAILLET Soline | 29/08/1965 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | BEAUCHAMPS Sophie | 12/01/1968 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | EYCHENNE Olivia | 03/06/1980 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | CAILLAUD Maurice | 25/07/1951 | 27/08/2015 | 1025 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | DUBOY Vincent | 30/05/1959 | 05/04/2014 | 853 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | NIVET Marie-Hélène | 07/08/1959 | 05/04/2014 | 853 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | LARREA Béatrice | 19/01/1983 | 05/04/2014 | 853 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | CAPDEVIELLE Bruno | 18/12/1966 | 10/06/2014 | 853 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | MARECHAL Denis | 09/05/1952 | 29/06/2015 | 853 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | PIGEONNIER Hélène | 03/02/1958 | 05/04/2014 | 246 | FR |

2 – Poste d'Adjoint : Vacance et élection d'un (e) nouvel (le) d'Adjoint (e)

Monsieur le **Maire** rappelle que lors de la séance du 22 avril 2014, le conseil municipal a fixé à huit le nombre d'adjoints en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il rappelle la démission de madame Agnès **FRIEDMANN**, 3ème adjoint et informe que pour procéder à son remplacement, il doit recueillir l'assentiment du conseil municipal quant au fait de maintenir le même nombre de postes d'adjoints et de pourvoir au poste manquant.

Conformément aux articles L 2122-10 et R 2121-3 du code général des collectivités territoriales, l'ordre du tableau des adjoints est déterminé par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus sur une même liste, par l'ordre de présentation sur la liste. Dans l'hypothèse où le conseil municipal ne se prononce pas sur le rang du nouvel adjoint, celui-ci occupera le dernier rang des adjoints, chacun des adjoints en poste passant au rang supérieur.

En conséquence, et à des fins de simplicité, M. le **Maire** propose au Conseil municipal de conserver l'ordre existant des adjoints, et donc de procéder à l'élection du 8 ème Adjoint.

Liste actuelle des adjoints au Maire :

- ✚ 1er Adjoint : Bérangère GILLE
- ✚ 2ème Adjoint : Pascal OLIVO
- ✚ 3ème Adjoint : Agnès FRIEDMANN (démission le 28 juillet 2015)
- ✚ 4ème Adjoint : Gérard CEZARD
- ✚ 5ème Adjoint : Pascale DAVID
- ✚ 6ème Adjoint : Catherine LEPESANT
- ✚ 7ème Adjoint : Nicolas BAIDARACHVILLY
- ✚ 8ème Adjoint : Jean Pierre CARDIN

M. le **Maire** rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. (articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du Code Général Collectivités Territoriales). S'agissant d'un seul siège à pourvoir, les bulletins comporteront un seul nom. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. le **Maire** fait part des raisons qui l'amènent à présenter la candidature de James **FLAESCH** pour les fonctions de huitième adjoint.

Un débat s'engage. Madame Beatrice **LARREA** s'étonne, compte-tenu du contexte économique avec la baisse des dotations de l'Etat, du maintien du poste de 8 ème adjoint. M. le **Maire** indique qu'il formulera la même réponse que celle qu'il avait précédemment apportée lors du vote du Maire et des Adjoints ; il considère que pour mener à bien la politique fixée lors de la campagne, l'équipe municipale sera constituée de 8 adjoints qui assureront un travail d'intérêt général au service d'un territoire et de ses habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à la majorité,

- **APPROUVE** le maintien à huit postes d'adjoints et la désignation d'un nouvel adjoint au huitième rang
- **PROCEDE** à l'élection du huitième adjoint.

Vote : POUR : 21 CONTRE : 5 ABSTENTION : 1

Vote (Procès-verbal en annexe)

Appel à candidatures Pas d'autre candidature que James FLAESCH

Résultats du scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
 b. Nombre de votants : 27
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 - James FLAESCH : 20 - Elu
 d. Nombre de suffrages exprimés : 27 - Marcel SYLVESTRE : 5
 e. Majorité absolue : 14 - Bulletins Blancs 2

Nouveau Tableau du Conseil municipal

| Fonction | Qualité | Nom, Prénom | Date de naissance | Date de la plus récente élection à la fonction | Suffrage obtenu par le candidat ou la liste (en chiffres) | Nationalité (*) |
|------------------------|---------|------------------------|-------------------|--|---|-----------------|
| Maire | M . | VAILLEAU Daniel | 21/09/1948 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Premier adjoint | Mme | GILLE Bérangère | 26/01/1948 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Deuxième Adjoint | M. | OLIVO Pascal | 29/03/1964 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Troisième Adjoint | M. | CEZARD Gérard | 23/04/1951 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Quatrième Adjoint | Mme | DAVID Pascale | 21/02/1971 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Cinquième Adjoint | Mme | LEPESANT Catherine | 05/02/1972 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Sixième Adjoint | M. | BAIDARACHVILLY Nicolas | 09/08/1970 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Septième Adjoint | M. | CARDIN Jean-Pierre | 27/03/1941 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Huitième Adjoint | M. | FLAESCH James | 14/11/1951 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | FUMOLEAU Jacqueline | 13/08/1937 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | MORISSET Alain | 02/08/1946 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | BROWNE Denis | 18/07/1952 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | SYLVESTRE Marcel | 28/10/1956 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | LOTRAM Agnès | 21/12/1959 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | LAFFARGUE Pascal | 05/06/1961 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | AUDAU Philippe | 04/10/1963 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | PICHOT Nathalie | 13/04/1964 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | LAILLET Soline | 29/08/1965 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | BEAUCHAMPS Sophie | 12/01/1968 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | EYCHENNE Olivia | 03/06/1980 | 05/04/2014 | 1025 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | CAILLAUD Maurice | 25/07/1951 | 27/08/2015 | 1025 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | DUBOY Vincent | 30/05/1959 | 05/04/2014 | 853 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | NIVET Marie-Hélène | 07/08/1959 | 05/04/2014 | 853 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | LARREA Béatrice | 19/01/1983 | 05/04/2014 | 853 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | CAPDEVIELLE Bruno | 18/12/1966 | 10/06/2014 | 853 | FR |
| Conseiller Municipal | M. | MARECHAL Denis | 09/05/1952 | 29/06/2015 | 853 | FR |
| Conseillère Municipale | Mme | PIGEONNIER Hélène | 03/02/1958 | 05/04/2014 | 246 | FR |

3 – Commissions municipales : Modifications et désignations

a/ Commissions municipales – modifications et désignations

M. le **Maire** indique que le Conseil Municipal a validé en séance du 22 avril 2014, la création de **huit** commissions permanentes et d'**une** commission temporaire et a fixé à **neuf** le nombre de conseillers municipaux pour chaque commission, chacune des trois listes étant représentée. M. le **Maire** est Président de droit, l'Adjoint ou le Conseiller délégué Vice-Président, un conseiller municipal rapporteur.

Liste actuelle des commissions municipales :

Commissions permanentes

- ✚ Commission Education, Enfance, Jeunesse
- ✚ Commission Culture, Vie Associative, Sports
- ✚ Commission Patrimoines, Environnement, Littoral
- ✚ Commission Démocratie locale, Communication
- ✚ Commission Solidarité, Emploi, Logement
- ✚ Commission Urbanisme et Travaux
- ✚ Commission Commerce, Tourisme
- ✚ Commission Finances (Sous-groupe temporaire Analyse prospective : plan pluri-annuel des investissements PPI et fiscalité)

Commission temporaire

- ✚ Transition numérique

Compte-tenu des démissions et de la nouvelle élection du 8^{ème} Adjoint, M. le **Maire** indique qu'il convient de modifier l'intitulé des commissions pour être en adéquation avec les délégations qui seront confiées aux Adjoints et de procéder à de nouvelles désignations. Il communique, à titre d'information, pour une meilleure connaissance de l'organisation future, la liste de délégations qui seront attribuées à l'équipe municipale.

M. le **Maire** propose les dispositions suivantes :

- ✚ Transformation de la commission municipale **temporaire** en commission **permanente** ;
- ✚ Modification des thématiques et intitulés de deux commissions :
 1. **Citoyenneté et démocratie locale** (au lieu de démocratie locale, communication)
Vice-président proposé Nicolas **BAIDARACHVILLY**
 2. **Communication et transition numérique** (au lieu de transition numérique)
Vice-président proposé Philippe **AUDAU**
- ✚ Modification des intitulés de deux commissions :
 3. **Littoral, environnement, Espaces et patrimoine naturels**
 4. **Urbanisme et patrimoine, Voirie, réseaux et Transports**

Un débat s'engage. Madame Hélène **PIGEONNIER** s'interroge d'une part sur la délégation des affaires générales à Bérangère **GILLE**, et d'autre part sur la distinction entre les délégations espaces naturels et littoral/environnement, M. le **Maire** précise que la délégation donnée à la 1^{ère} Adjointe est celle qui lui a été attribuée depuis la prise de fonctions de la Municipalité sans changement. Par ailleurs, M. le **Maire** mentionne que la notion d'espaces et patrimoine naturels concerne toutes les questions relatives à la gestion et l'entretien des espaces verts, des plaines et marais de la zone rétro-littorale alors que la délégation au littoral et l'environnement a vocation à traiter toutes les questions relatives à la frange côtière de notre territoire : port, falaises, digues,.. Par ailleurs, pascale **DAVID**

souligne que les deux délégations sont croisées avec un partage de dossiers transversaux et abordées avec une dimension d'intérêt général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **STATUE** sur ces nouvelles dispositions ;
 - **VALIDE** la composition des commissions modifiées.
- ✚ Commission Education, Enfance, Jeunesse
Catherine LEPESANT, Bérangère GILLE, *Maurice CAILLAUD*, Nicolas BAIDARACHVILLY, Agnès LOTRAM, Nathalie PICHOT, Oliva EYCHENNE, Bruno CAPDEVIELLE, Hélène PIGEONNIER
 - ✚ Commission Culture, Vie Associative, Sports
Bérangère GILLE, Maurice CAILLAUD, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Agnès LOTRAM, Soline LAILLET, Olivia EYCHENNE, Bruno CAPDEVIELLE, Hélène PIGEONNIER
 - ✚ Commission Littoral, Environnement, Espaces et Patrimoine naturels
Pascale DAVID, Gérard CEZARD, Jean-Pierre CARDIN, Marcel SYLVESTRE, Jacqueline FUMOLEAU, Pascal LAFFARGUE, Sophie BEAUCHAMPS, Béatrice LARREA, Hélène PIGEONNIER
 - ✚ Commission Citoyenneté et Démocratie locale
Nicolas BAIDARACHVILLY, Bérangère GILLE, *Maurice CAILLAUD*, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Jacqueline FUMOLEAU, Philippe AUDAU, Marie-Hélène NIVET, Hélène PIGEONNIER
 - ✚ Commission Solidarité, Emploi, Logement
Bérangère GILLE, Soline LAILLET, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Jacqueline FUMOLEAU, Nathalie PICHOT, Sophie BEAUCHAMPS, Béatrice LARREA, Hélène PIGEONNIER
 - ✚ Commission Urbanisme, Patrimoine bâti, Voirie, Réseaux, Transports
Gérard CEZARD, James FLAESCH, Pascale DAVID, Jean-Pierre CARDIN, Denis BROWNE, Pascale LAFFARGUE, Soline LAILLET, Vincent DUBOY, Hélène PIGEONNIER
 - ✚ Commission Commerce, Tourisme
Marcel SYLVESTRE, Gérard CEZARD, Nicolas BAIDARACHVILLY, Denis BROWNE, Agnès LOTRAM, Soline LAILLET, Sophie BEAUCHAMPS, Marie-Hélène NIVET, Hélène PIGEONNIER
 - ✚ Commission Finances
Pascal OLIVO, Bérangère GILLE, Jacqueline FUMOLEAU, Gérard CEZARD, Jean-Pierre CARDIN, Marcel SYLVESTRE, Alain MORISSET, *Denis MARECHAL*, Hélène PIGEONNIER
 - ✚ Communication et Transition numérique
Philippe AUDAU, Pascal OLIVO, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Soline LAILLET, Sophie BEAUCHAMPS, Vincent DUBOY, Hélène PIGEONNIER

4 – Représentation au sein de l'intercommunalité et des associations : désignations

a/ Désignation de délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et de Gestion (SIAHG) Aytré – la Jarne – Angoulins




M. le **Maire** rappelle que lors de sa séance du 22 avril 2014, le conseil municipal avait procédé à la désignation des délégués représentant la commune au sein des organismes extérieurs.

Il indique que la représentation au sein du syndicat concerné, un seul vote sera nécessaire pour remplacer Madame Agnès **FRIEDMANN** en qualité de membre suppléante au sein du SIAHG, *Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique et de Gestion Aytré La Jarne, Angoulins*.

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Vote :

Appel à candidature (non obligatoire)

| | |
|--|------------|
| <u>Résultat du vote :</u> | 27 votants |
|  James FLAESCH | 16 |
|  Bérangère GILLE | 5 |
|  Bulletins blancs | 6 |

A été désigné pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et de Gestion (SIAHG) Aytré – La Jarne – Angoulins en tant que Membre suppléant :

 James FLAESCH

b/ Désignation d'une déléguée au sein d'Angoul'loisirs


Monsieur le **Maire** rappelle que lors de sa séance du 22 avril 2014, le conseil municipal avait procédé à la désignation des délégués représentant la commune au sein des organismes extérieurs.

Il indique que pour la représentation au sein l'association Angoul'Loisirs, un vote sera nécessaire pour remplacer madame Agnès **FRIEDMANN** en qualité de membre au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Nombre de votants : 27

Résultat du vote :

| | |
|---|----|
|  Bérangère GILLE | 21 |
|  Abstentions | 6 |

A été désigné pour siéger au sein du Conseil d'Administration d'Angoul'Loisirs

 Bérangère GILLE

c/ Désignation d'une déléguée au sein du comite de jumelage « Angoulins/Panticosa »

Monsieur le **Maire** rappelle que lors de sa séance du 22 avril 2014, le conseil municipal avait procédé à la désignation des délégués représentant la commune au sein des organismes extérieurs.

Il indique que pour la représentation au sein de l'association *Angoulins/Panticosa*, un seul vote sera nécessaire pour remplacer madame Agnès **FRIEDMANN** en qualité de membre au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Nombre de votants : 27

Appel à candidature non obligatoire

Résultat du vote :

✚ Bérangère GILLE 21

✚ Abstentions 6

A été désignée pour siéger au sein du Comité de Jumelage :

✚ Bérangère GILLE

d/ Election des conseillers administrateurs au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions afférentes à la composition du Conseil d'Administration des centres communaux d'action sociale et au mode de désignation des administrateurs élus et nommés, sont codifiées aux articles L123-6 et R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Le CCAS est géré par un conseil d'administration qui est présidé de droit par le Maire et composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile (UDAF – associations caritatives etc...), dans une proportion de 8 minimum et 16 maximum.

Le CCAS est composé de **8 membres** :

✚ 4 membres élus au sein du conseil Municipal

✚ 4 membres nommés par le Maire et désignés par le milieu associatif concerné.

Suite à la démission de Christel MENANTEAU, et l'impossibilité de pourvoir le poste vacant, il convient de procéder à l'élection de l'ensemble des Administrateurs élus.

Il rappelle que l'élection doit s'effectuer à bulletin secret, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

M. le **Maire** tient à souligner l'implication et la participation sans faille de Christel **MENANTEAU** à laquelle il souhaite également rendre hommage.

Monsieur le Maire présente une liste complète « **Bérangère GILLE** » constituée des Conseillers Municipaux suivants :

✚ Bérangère GILLE

✚ Nathalie PICHOT

✚ Jacqueline FUMOLEAU

✚ Hélène PIGEONNIER

Les membres procèdent au vote à bulletin secret, au scrutin de liste.





Premier tour – Résultat du vote : 27 votants

✚ Liste Bérangère GILLE 18

✚ Bulletin nul 1

✚ Bulletin blanc 1

La liste Bérangère GILLE est élue :

-  Bérangère GILLE
-  Nathalie PICHOT
-  Jacqueline FUMOLEAU
-  Hélène PIGEONNIER

Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** souhaite connaître le conseiller municipal qui remplacera Agnès **FRIEDMANN** au sein de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. M. Le **Maire** rappelle les dispositions du code électoral, la commune est représentée par 3 membres ; 2 titulaires et 1 suppléant qui ont été élus au suffrage direct lors des élections municipales 2014, conformément aux règles de parité, c'est le premier élu du même sexe sur la liste politique qui remplacera l' élu démissionnaire, donc c'est Bérangère **GILLE**.

5 – Répartition des indemnités des Elus

Monsieur le **Maire** indique que dans la limite des taux maxima, le Conseil Municipal a déterminé librement le montant des indemnités allouées aux Elus municipaux lors de sa séance du 22 avril 2014.

Un débat s'instaure. Monsieur Denis **MARECHAL** indique qu'il convient d'apporter des précisions sur cette question, il souhaiterait qu'au lieu de faire référence à l'indice 1015, le détail des sommes perçues soit communiqué pour plus de transparence. M. le **Maire** répond qu'effectivement des montants peuvent être communiqués, ils sont totalement assumés adjoints 597 € et Maire 1 544 €, net ces taux sont ceux que fixe la Loi. Toutefois, la décision ayant un caractère réglementaire, la référence à l'indice 1015 est obligatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **MAINTIENT** le même dispositif
- **VALIDE** la répartition à l'identique du taux des indemnités des Elus, Maire et Adjointes Conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction comme suit :

| <i>Identité des Bénéficiaires</i> | <i>Taux en % indice brut 1015</i> |
|--|-----------------------------------|
| Maire : M. Daniel VAILLEAU | 55 |
| 1er adjoint : Mme Bérangère GILLE | 17,6 |
| 2é adjoint : M. Pascal OLIVO | 17,6 |
| 3é adjoint : M. Gérard CEZARD | 17,6 |
| 4é adjoint : Mme Pascale DAVID | 17,6 |
| 5é adjoint : Mme Catherine LEPESANT | 17,6 |
| 6é adjoint : M. Nicolas BAIDARACHVILLY | 17,6 |
| 7é adjoint : M. Jean-Pierre CARDIN | 17,6 |
| 8é adjoint : James FLAESCH | 17,6 |
| Conseiller délégué : M. Marcel SYLVESTRE | 17,6 |
| Conseiller délégué : Philippe AUDAU | 17,6 |

POUR : 21

CONTRE : 5

ABSTENTION : 1

II- HABITAT

6 – Programme Local Habitat : projet Communauté D'Agglomération de La Rochelle

Madame **Bérangère GILLE**, *adjointe chargée de l'emploi, du logement, solidarités et des affaires générales*, mentionne que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle CDA souhaite réviser son Programme Local de l'Habitat PLH, afin de réaliser un document en adéquation avec le nouveau contexte territorial, le PLH actuel date de 2008-2014.

Cette révision a plusieurs objectifs :

- Intégrer et approfondir, dans le diagnostic et dans le programme d'actions, certains volets moins investigués au moment de l'élaboration du PLH en 2007-2008 (interventions sur le parc privé existant...).
- Ajuster la stratégie et le programme d'actions :
 - ✚ Avec une évaluation des actions conduites par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et ses partenaires depuis 2008. C'est à partir de ce bilan que seront définis les ajustements à opérer dans la stratégie et le programme d'actions.
 - ✚ Au regard des enjeux revisités (évolutions récentes du marché immobilier local et des stratégies/politiques menées aux différentes échelles territoriales, susceptibles d'avoir un impact sur le marché local de l'habitat...).
 - ✚ Pour tenir compte des obligations et saisir les opportunités issues des dispositions législatives créées depuis 2008 (loi Mobilisation pour le Logement et de Lutte contre les Exclusions, Grenelle de l'Environnement, loi du 18 janvier 2013 relative à « la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social », loi ALUR votée le 20 février 2014...).
 - ✚ Pour mobiliser les outils récemment mis en place, développés ou expérimentés dans le domaine de l'urbanisme de l'habitat, que ce soit au niveau national ou sur certains territoires.

Dans le cadre de la réforme territoriale, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a intégré 10 communes supplémentaires au 1^{er} Janvier 2014 : Bourgneuf, Clavette, Croix-Chapeau, La Jarrie, Montroy, Saint-Christophe, Saint-Médard-d'Aunis, Thairé, Vérines et Yves.

Cet élargissement du périmètre intercommunal offre des opportunités et des perspectives nouvelles pour la Communauté d'Agglomération CDA : il permettra notamment d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques d'aménagement et de développement à une échelle plus cohérente au regard du territoire tel qu'il est vécu et pratiqué par les habitants. Néanmoins, l'intégration de nouvelles communes implique de revisiter la lecture des enjeux territoriaux (dépassement du seuil de 150 000 habitants à l'échelle de l'agglomération et nouvelle configuration territoriale) et de réajuster la stratégie et les modalités d'intervention pour tenir compte du caractère éminemment rural de ces nouvelles communes.

Madame Bérangère **GILLE** communique des données sur la commune d'Angoulins et présente les objectifs à atteindre.

M. le **Maire** commente les enjeux et points clés du débat tel qu'ils ont été abordés en conseil communautaire. Il relate la réunion de la commission départementale du 21 mai dernier au cours de laquelle il a été abordé la position d'Angoulins par rapport aux obligations en matière de logements locatifs sociaux imposées par la loi SRU Solidarité Renouvellement Urbain.

Un débat s'instaure. Madame Hélène **PIGEONNIER** demande si les règles énoncées sont imposées par la CDA et quelle est la situation actuelle de la commune, en matière de logements construits. M. le **Maire** répond que les orientations proposées s'inscrivent dans une politique nationale de l'habitat, que le diagnostic fait apparaître la nécessité d'une programmation pour atteindre les objectifs fixés par la Loi dite SRU. Monsieur Gérard **CEZARD** indique qu'en moyenne, entre 2008 et 2012, 40 logements ont été créés. Madame Béatrice **LARREA** demande quels moyens sont mis en oeuvre pour atteindre les objectifs annuels ambitieux de construction de logements sociaux prévus au

PLH. M. le **Maire** répond que même si le contexte est difficile, les Elus se sont engagés dans une démarche volontariste afin répondre aux exigences communautaires.

Madame Hélène **PIGEONNIER** demande si Madame la Préfète pourrait être sollicitée pour soutenir la démarche des Elus car les objectifs pressentis sont inatteignables.

M. le **Maire** mentionne que Madame la Préfète a bien compris la situation d'Angoulins, avec un territoire contraint en matière d'espaces à construire, par référence au futur PPRL et avec une antériorité face à la loi SRU qui impose un pourcentage de 25 % de logements sociaux sur la totalité des logements. A ce titre, Madame Béangère **GILLE** précise qu'il existe 105 logements sociaux, soit un pourcentage de 4.85 % et que 148 demandes de logement ont été enregistrées sur la commune à travers un guichet unique l'AFIPADE. Les objectifs fixés par la Loi correspondent donc bien à une très forte demande sociale.

Monsieur Philippe **AUDAU** fait part au conseil municipal qu'une réunion de présentation de la démarche PLUi aura lieu le 23 septembre prochain à la coursive à La Rochelle.

Madame Hélène **PIGEONNIER** précise qu'elle serait enclin à ne pas voter le document et ainsi solliciter Madame la **Préfète** pour un réexamen de la loi.

M. le **Maire** mentionne que la méthode de rejet du document n'est pas celle qui est soutenue par l'équipe municipale, il est préférable de faire valoir les contraintes pour tendre vers une évolution de la loi. Monsieur Pascal **OLIVO** insiste sur la logique d'adhérer au projet PLH, qui est un outil politique au service des Elus, il rappelle que l'équipe municipale, consciente de la problématique de l'habitat, mène depuis plusieurs mois, une politique foncière, il espère un allègement des pénalités et rappelle que cette année aucune contribution ne sera versée par la commune.

Sur proposition de M. le **Maire**, le conseil municipal :

Vu le Code de la construction et de l'Habitation, les articles L. 302-1 et suivants et R. 302-1 et suivants portant sur la procédure de validation du PLH ;

Vu la délibération du 9 juillet 2015 du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle adoptant le projet du PLH ;

Considérant que chaque Commune membre de la communauté d'agglomération de La Rochelle est invitée à émettre un avis sur le projet ;

Considérant que le PLH est un outil de programmation et de définition d'une stratégie d'action en matière d'habitat à l'échelle des 28 communes de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ; que le projet de PLH a été élaboré en concertation étroite avec les communes, l'Etat et l'ensemble des partenaires associés, à l'occasion de plusieurs réunions de travail et de comités de pilotage ;

Considérant qu'au vu des avis rendus par chacune des communes membres, une délibération sera à nouveau soumise au conseil communautaire pour adopter le projet de PLH qui sera alors transmis au préfet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **EMET un avis favorable** sur le projet du Programme Local d'Habitat.

VOTE

POUR : 21

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 5

III - LITTORAL

7 – Port du Loiron : projet d'aménagement demande de financement Département

Madame Pascale **DAVID**, *adjointe chargée du littoral et de l'environnement*, rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 18 Mai dernier, la démarche engagée sur l'évolution du port et les orientations de réaménagement projetées ont été présentés au conseil municipal.

Elle rappelle le projet retenu qui comprend la réalisation d'un chemin piétonnier, accessible aux Personnes à Mobilité Réduite d'une part et la réfection des cabanes communales d'autre part ; ces aménagements ont fait l'objet de concertation avec les usagers du port et ont reçu un avis favorable par les membres du Conseil portuaire.

Madame Pascale **DAVID** communique le coût estimatif du projet, soit un montant de 34 750 € H.T. et précise que le Département, Collectivité concédante, attribuerait une subvention, en soutien aux investissements portuaires.

Un débat s'engage. Madame Marie Hélène **NIVET** demande des précisions sur les financements. Madame Pascale **DAVID** indique que compte tenu de l'attrait patrimonial du projet sur l'ensemble du territoire, une subvention de 10 000 € a été versée par le budget général au budget annexe du port. Par ailleurs, les recettes des activités portuaires dégagent un autofinancement faible qui est reversé en investissement, sur les derniers exercices ; à ce titre, elle indique qu'un groupe de travail sera amené à travailler sur le sujet des taxes de mouillages, une étude comparative sera lancée sur le rapport taxes et offres de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ENTERINE** la programmation du projet de réaménagement d'un montant de 34 750 € H.T. ;
- **SOLLICITE** auprès du conseil départemental une subvention de 35 % soit 12 162.50 € ;
- **VALIDE** le plan de financement avec un autofinancement de 22 587.50 € H.T. ;
- **DONNE** pouvoir à **M. le Maire** pour engager toutes les démarches dans cette affaire.

IV – PATRIMOINE

8 – Installations : Projet rénovation équipement Football demande financement Fédération

Monsieur Gérard **CEZARD**, *adjoint chargé de l'urbanisme et du patrimoine bâti*, informe que l'Association "**Jeunesse Sportive Angouloise**" (JSA), créée en 1921, représente dans le domaine sportif une des associations phare sur la commune d'Angoulins (effectif 2014/2015 : 126 licenciés). Elle permet ainsi à de nombreux jeunes de la commune d'avoir une pratique sportive. Le club s'efforce de satisfaire à toutes les formes de pratique souhaitée : initiation, loisirs/détente mais aussi bien entendu l'accès à la compétition.

Il indique que le terrain et les installations (vestiaires, locaux de stockage,...), situés au cœur même de la commune, sont entretenus et font régulièrement l'objet de travaux d'amélioration réalisés par les Services Techniques de la collectivité.

Néanmoins, des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires. En effet, la lice qui entoure le terrain, réalisée en tube acier, malgré les travaux d'entretien, subit une corrosion importante ; et ne présente plus un aplomb vertical. On relève également que pour les deux abris destinés aux joueurs remplaçants, l'armature métallique est aussi très dégradée tout comme les bancs, leur remise en état n'est plus envisageable.

En conséquence, il est urgent de renouveler la majeure partie de la lice, d'installer deux nouveaux abris pour les joueurs remplaçants. Monsieur Gérard **CEZARD** fait part au conseil municipal de l'**appel à projets « Horizon Bleu 2016 »** et mentionne que la Fédération Française du Football soutient ce type de projet. Il informe les membres du coût de l'opération soit 12 289 € H.T. et signale

qu'une subvention à hauteur de 50 % mais plafonnée à 5 000 € serait attribuée au titre de ce dispositif.

Un débat s'instaure. Madame Béatrice **LARREA** souhaite connaître le devenir du terrain de football. M. le **Maire** indique qu'en l'absence de PPRL, il est difficile de définir un projet. Il n'est donc pas question de transfert tant que les directives du PPRL ne seront pas connues. Il reste, ajoute le Maire, que le projet sur lequel l'équipe a été élue prévoyait la prise en compte des besoins des clubs en équipements sportifs, et ils sont réels, dans le cadre d'un projet de territoire qui prévoit à termes le déplacements des espaces sportifs à l'ouest de la voie ferrée ainsi qu'un Plan de Référence le prévoyait déjà en 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ENTERINE** la programmation du projet de rénovation des équipements d'un montant de 12.289 € H.T. ;
- **SOLLICITE** auprès de la Fédération Française Football au titre de l'appel à projets « **Horizon Bleu 2016** » une subvention à hauteur de 5 000 € ;
- **VALIDE** le plan de financement avec un autofinancement de 7 289 € H.T. ;
- **DONNE** pouvoir à **M. le Maire** pour engager toutes les démarches dans cette affaire.

V - FINANCES

9 – Budget 2015 : Décision Modificative n°1

Monsieur Pascal **OLIVO**, *adjoint chargé des finances et du personnel*, informe que M. VILLARD Stéphane titulaire du permis de construire – N° 17010110035 – délivré le 9 août 2011 en vue d'édifier une maison individuelle sur un terrain situé 18 rue des Champs, a obtenu, sur sa demande, l'annulation dudit permis par arrêté de retrait en date du 24 juin 2014.

Il précise que la taxe d'urbanisme afférente à cette construction avait cependant fait l'objet de deux versements auprès du Trésor Public (respectivement les 7 /08/2012 et 06/08/2013) pour le compte de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Cette taxe a ensuite été reversée par celle-ci à la Collectivité en 2013 et 2014 pour un montant total de 3 732,00 €.

L'annulation du permis de construire entraîne de facto l'annulation des taxes correspondantes ; le Trésor Public ayant prononcé le dégrèvement de la taxe d'urbanisme versée – à hauteur de 3 732,00 €-, il revient à la Collectivité d'en reverser le montant au titulaire.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le transfert de crédits suivants

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| Chapitre | Article- Libellé | Fonction | Montant |
|-----------------------|-------------------------------------|-----------------|----------------|
| 22 | 022- Dépenses imprévues | 01 | -3 732,00 |
| 67- | 678- Autres charges exceptionnelles | 01 | 3 732,00 |
| Total Dépenses | | | 0,00 |

Le montant total de la section de fonctionnement reste inchangé : **3 512 253,35 €**

- **APPROUVE** en conséquence la Décision Modificative N° 1 correspondante

V – PERSONNEL

10 – Tableau des effectifs municipaux : Modification

M. Pascal OLIVO, *adjoint délégué aux finances et au personnel*, fait part aux membres du Conseil Municipal qu'en application des articles 79 et 80 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, certains agents territoriaux de catégorie A, B et C peuvent bénéficier d'un avancement de grade – soit après la réussite à l'examen professionnel ou après plusieurs années d'exercice dans le cadre d'emploi concerné.

Ainsi, pour l'année 2015 des agents relevant de la catégorie C des filières technique et sociale peuvent accéder au grade supérieur- après inscription au tableau des avancements de grade concerné.

Filière Technique :

Deux adjoints techniques 2^{ème} classe (affectés à l'école maternelle) – peuvent accéder au grade supérieur de « Adjoint technique **1ère classe** » par ancienneté dans le cadre d'emploi « Adjoint technique »

Filière sociale :

Un agent spécialisé 1^{ère} classe de l'école maternelle remplit les conditions d'échelon et d'ancienneté pour accéder au grade d'Agent spécialisé Principal 2^e classe de l'école maternelle. Monsieur Pascal OLIVO mentionne que les agents proposés s'impliquent dans les Temps d'Activités scolaires TAP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le nouveau tableau des effectifs communaux à compter du 1^{er} Novembre 2015

| GRADES ou EMPLOIS | CATEGORIE | EFFECTIFS BUDGETAIRES au 01/03/2015 | Création | Suppression | EFFECTIFS BUDGETAIRES au 01/11/2015 |
|---|-----------|-------------------------------------|----------|-------------|-------------------------------------|
| <i>Filière Administrative</i> | | | | | |
| | | 8 | | 0 | 8 |
| Directeur général des Services (emploi fonctionnel) | A | 1 | | | 1 |
| Attaché principal | A | 1 | | | 1 |
| Rédacteur Principal 1ère Classe | B | 1 | | | 1 |
| Adjoint Administratif principal 1ère classe | C | 2 | | | 2 |
| Adjoint Administratif Principal 2é classe | C | 3 | | | 3 |
| Adjoint Administratif 1ère classe | C | 0 | | | 0 |
| <i>Filière technique</i> | | | | | |
| | | 23 | 2 | 2 | 23 |
| Technicien principal 1ère classe | B | 2 | | | 2 |
| Agents de Maîtrise Principal | C | 1 | | | 1 |
| Agent de Maîtrise | C | 2 | | | 2 |
| Adjoint technique 2é classe <i>temps complet</i> | C | 8 | | 2 | 6 |
| Adjoint technique 2é classe- <i>temps incomplet</i> | C | 2 | | | 2 |
| Adjoint technique 1ère classe | C | 6 | 2 | | 8 |
| Adjoint technique principal 2é classe | C | 2 | | | 2 |
| <i>Filière Sociale</i> | | | | | |
| | | 2 | 1 | 1 | 2 |
| Agent spécialisé 1ère classe des ecoles maternelles | C | 1 | | 1 | 0 |
| Agent spécialisé Principal 2é Classe des écoles maternelles | C | 1 | 1 | | 2 |
| <i>Filière culturelle</i> | | | | | |
| | | 1 | | | 1 |
| Adjoint T. du patrimoine 1ère classe | C | 1 | | | 1 |
| Adjoint T. du patrimoine 2é classe | C | 0 | | | 0 |
| <i>Filière Animation</i> | | | | | |
| | | 1 | | | 1 |
| Adjoint T. d'animation 2é classe | C | 1 | | | 1 |
| <i>Filière Police</i> | | | | | |
| | | 1 | | | 1 |
| Garde Champêtre Chef | C | 1 | | | 1 |
| TOTAUX ... | | 36 | 3 | 3 | 36 |

VI- QUESTIONS DIVERSES

M. le **Maire** rappelle la réunion du 23 septembre prochain de l'ensemble des conseillers municipaux des 28 communes de notre agglomération sur le PLUi à la coursive, à La Rochelle.

M. le **Maire** fait part de la réussite du forum des associations, malgré le déménagement à la salle polyvalente, il remercie les Elus et le personnel qui se sont investis.

A la demande de plusieurs conseillers municipaux concernant l'absence de personnel saisonnier, il précise que la personne recrutée comme policier municipal contractuel n'a pas souhaité poursuivre son travail dès sa prise de fonctions, Il remercie à ce titre Serge **MAHE** qui a assuré seule la saison, il a effectué un travail de proximité notamment auprès des campings-caristes avec la distribution de questionnaire ; une étude de fréquentation et de satisfaction a ainsi été menée durant l'été, M. le **Maire** propose de réfléchir sur une éventuelle participation financière de cette catégorie de visiteurs, sur notre territoire.

Par ailleurs, Pascal **OLIVO** fait part des difficultés rencontrées pour procéder au recrutement d'une personne, dans le cadre du service civique, faute de candidat et mentionne que l'année prochaine, la démarche sera de fait, engagée plus tôt, l'agrément est validé sur 2 années.

Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** demande quel est le planning des travaux dans le cadre du PAPI ? Madame pascale **DAVID** indique que la programmation est différée d'un mois, pour un problème de conformité de type de matériaux, néanmoins le démarrage effectif du chantier serait prévu en janvier 2016.

Madame Béatrice **LARREA** demande le coût et le sens de l'œuvre d'art réalisée sur les bâtiments rue de Verdun, M. le **Maire** indique que c'est une œuvre éphémère, réalisée par l'association « les Arts en décalés ».

Madame Marie Hélène **NIVET** souligne le manque d'entretien de la voirie et des espaces verts. M. le **Maire** répond que conformément à la « charte Terre Saine, l'usage des produits désherbants a été supprimé, la démarche engagée est de repenser la notion d'entretien avec des plantations et des niveaux d'entretien différents et d'y associer des riverains, il explicite l'opération qui sera menée au chemin de Toucharé. Il reconnaît qu'il est possible d'améliorer ce traitement des espaces verts malgré l'ampleur de la tâche et que toute l'équipe s'y emploie.

Madame Hélène **PIGEONNIER** souhaite connaître la position de la commune face à l'accueil de migrants réfugiés. Madame Bérangère **GILLE** indique qu'une réunion d'information a été organisée par la CDA, 200 familles seront accueillies sur 2 ans dans le territoire communautaire pour Angoulins, 2 familles pourraient être logées, elle rappelle que la maison de « l'escal » est toujours occupée par une famille, relogée lors de l'incident des logements rue Pasteur, Elle précise que les CCASS coordonneront au sein de la CDA, toutes les actions en faveur des réfugiés.

Monsieur Philippe **AUDAU** invite l'ensemble des membres à se mobiliser pour la semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre prochain.

Tous les sujets étant épuisés, la séance a été levée à vingt-et-une heures trente.

| | | |
|------------------------|---|--|
| Daniel VAILLEAU | Maire | |
| Bérangère GILLE | Première Adjointe | |
| Pascal OLIVO | Deuxième Adjoint | |
| Gérard CEZARD | Troisième Adjoint | |
| Pascale DAVID | Quatrième Adjointe | |
| Catherine LEPESANT | Cinquième Adjointe | |
| Nicolas BAIDARACHVILLY | Sixième Adjoint | |
| Jean-Pierre CARDIN | Septième Adjoint | |
| Marcel SYLVESTRE | Conseiller Municipal délégué | |
| Philippe AUDAU | Conseiller Municipal délégué | |
| Jacqueline FUMOLEAU | Conseillère Municipale | |
| Alain MORISSET | Conseiller Municipal | |
| Denis BROWNE | Conseiller Municipal | |
| Pascal LAFFARGUE | Conseiller Municipal | |
| Nathalie PICHOT | Conseillère Municipale | |
| Soline LAILLET | Conseillère Municipale/Secrétaire de séance | |
| Sophie BEAUCHAMPS | Conseillère Municipale | |
| Maurice CAILLAUD | Conseiller Municipal | |
| Marie-Hélène NIVET | Conseillère Municipale | |
| Béatrice LARREA | Conseillère Municipale | |
| Bruno CAPDEVIELLE | Conseiller Municipal | |
| Denis MARECHAL | Conseiller Municipal | |
| Hélène PIGEONNIER | Conseillère Municipale | |